

**LES TRANSPORTS SCOLAIRES**  
**Ecoles maternelles et élémentaires**  
**ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022**

Nous vous rappelons que la responsabilité des parents est engagée :

- sur les trajets du domicile au point de montée et de descente dans le car,
- elle l'est également durant l'attente du car au point de montée et en ce qui concerne les dégradations commises dans le car,
- les enfants des écoles maternelles doivent obligatoirement être accompagnés du domicile à l'arrêt du car et de l'arrêt du car au domicile par une personne responsable et doivent respecter leur point de montée (remplir l'autorisation ci-jointe et la remettre au service scolaire)
- les personnes responsables des enfants doivent impérativement respecter les horaires
- tout changement dans la fréquentation aux transports doit être signalé par écrit à l'école

**JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA VILLE D'HERICOURT JOINT A CET IMPRIME.**

FAIT A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE,

**Coupon à déposer au Secrétariat Général de la Mairie**  
**au plus tard le 23 juillet 2021**  
**Carte à retirer en Mairie à partir du 23 août 2021**  
**(AUCUNE CARTE NE SERA ENVOYEE)**

**DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE (gratuite)**  
**POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022**

**MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES**

**PHOTO**

Nom et prénom de l'enfant inscrits au verso de la photo, fixée à l'aide d'un trombone

NOM de l'enfant : ..... PRENOM : .....

DATE de NAISSANCE : .....

NOM / PRENOM DES PARENTS : .....

ADRESSE : .....

..... Tél. Domicile : .....

Tél. Travail Mère : ..... Tél. Travail Père : .....

Tél. Portable Mère : ..... Tél. Portable Père : .....

ECOLE : ..... CLASSE en 2021-2022 : .....

- UTILISATION DES TRANSPORTS : ALLER : Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

RETOUR : Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Héricourt, le .....

Signature :

**Réservé à l'administration – NE RIEN INSCRIRE**

- CIRCUIT : .....

- POINT DE MONTEE : .....